

doc
CA1
EA
G41
FRE
1996
decembre

PRIOBITÉS MONDIALES

RETURN TO REGISTRATION LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

REVUE QUARTRIÈRE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT

• Vol. 4, N° 3, décembre 1996 •

Développement respectueux de l'environnement

LE CANADA ET LE CONSEIL DE L'ARCTIQUE

Changement atmosphérique mondial... contaminants... biodiversité. Voilà trois catégories vastes et interdépendantes, trois thèmes à considérer dans le cadre du développement durable du Nord canadien.

Changement atmosphérique mondial

Les scientifiques prédisent que l'effet de serre et le changement climatique auront de fortes répercussions sur l'Arctique. Dans le bassin du Mackenzie, qui comprend certaines parties du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que du nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, on peut

déjà observer des signes de réchauffement. Ainsi, le climat s'est réchauffé de 1,5 °C au cours du XX^e siècle, et tout indique que ce réchauffement est à l'origine de l'abaissement du niveau des lacs et du dégel du pergélisol.

Le Protocole de Montréal souligne l'importance de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique à l'échelle mondiale. Les régions polaires sont cruciales pour comprendre ce processus et pour surveiller les niveaux d'ozone dans la stratosphère. Or, l'étendue de l'impact de ce phénomène sur les écosystèmes du Nord n'est pas bien comprise.

Contaminants

Il y a d'importantes sources ponctuelles de pollution et de contamination dans le Nord. Mais il semble qu'une grande partie des polluants présents dans l'Arctique est transportée par les courants atmosphériques et provient de sources lointaines situées dans le sud du pays et à l'étranger. La Stratégie canadienne pour l'environnement arctique et la Stratégie internationale de protection de l'environnement arctique (SPEA) soutiennent la recherche scientifique sur les sources et les trajectoires de ces contaminants dans le but d'en retracer les sources et de trouver des solutions.

Biodiversité

La préservation de la biodiversité revêt une grande importance pour les régions nordiques à cause de la

grande fragilité des écosystèmes et parce que les peuples autochtones dépendent de la faune locale pour leur alimentation. Or, le transport à grande distance des polluants et leurs effets sur la biodiversité jouent à cet égard un rôle très important. La nature et l'ampleur du changement climatique pourraient avoir un impact majeur sur la survie de certaines espèces. De même, on connaît mal les effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique sur les écosystèmes nordiques. Toutes ces questions sont étroitement reliées et doivent être abordées de façon intégrée. Le nouveau Conseil de l'Arctique aidera à faire en sorte que l'expertise et l'information scientifiques contribuent à la prise de décisions économiques plus soucieuses de l'environnement.

Le Conseil de l'Arctique

Le 19 septembre 1996, le Canada a signé la Déclaration pour la création du Conseil de l'Arctique conjointement avec sept autres pays circumpolaires, soit le Danemark (Groenland), les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède.

Le Conseil favorisera la coopération et la consultation sur les questions concernant l'Arctique et contribuera au bien-être de ses habitants. La Déclaration établissait le Conseil pour :

- promouvoir la coopération et la coordination internationales relativement aux problèmes communs des régions arctiques,

Suite en page 2

DANS CE NUMÉRO : L'ARCTIQUE

• Le Canada et le Conseil de l'Arctique	1
• Activités de coopération du Canada dans l'Arctique russe	2
• Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique	3
• Un message de l'ambassadrice Simon	4
• Sciences et technologie dans le Nord	5
• Rapport du Canada sur les contaminants dans l'Arctique	6
• Publication du rapport sur l'environnement dans l'Arctique	6
• La chronique de l'ambassadeur Fraser	7
• Faits et données	8



Suite de la page 1

notamment en ce qui concerne le développement durable et la protection de l'environnement;

- diriger et coordonner les programmes établis dans le cadre de la Stratégie de protection de l'environnement arctique;
- mettre au point et coordonner un programme de développement durable;
- renseigner le public et le

sensibiliser aux questions touchant les régions arctiques.

Le Canada assumera la présidence du Conseil en la personne de Mad. Mary Simon, ambassadrice aux Affaires circumpolaires, et fournira les services de secrétariat au cours des deux premières années. Mad. Simon sera aussi la représentante du Canada auprès du Conseil.

La Stratégie de protection de l'environnement arctique, un

programme international de coopération en vue de conserver et de protéger l'environnement nordique, sera coordonnée par l'entremise du Conseil de l'Arctique. Elle comporte cinq volets : le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique; la préservation de la flore et de la faune arctiques; la protection du milieu marin arctique; la prévention, l'état de préparation et d'intervention en cas d'urgence; le développement durable et l'utilisation.

Activités de coopération du Canada dans l'Arctique russe

Depuis 1991, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance des projets dans l'Arctique russe totalisant plus de 2 millions de dollars, auxquels s'ajoutent des projets en cours d'une valeur de 6 millions. Le but de ces projets est d'implanter une saine gestion de l'environnement et d'accentuer le rôle des populations autochtones du Nord dans la planification et la gestion de leurs régions.

Bon nombre des projets étaient directement les activités du Conseil de l'Arctique ou procèdent de la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA).

Par exemple, Bovar-Concord International, de Toronto, projette d'installer une station d'échantillonnage de l'air et assure à des scientifiques russes la formation qui leur permettra de mesurer les agents de contamination de l'Arctique à la lumière des normes que la Russie devra respecter pour participer au Programme circumpolaire de contrôle et d'évaluation de l'Arctique (PCEA). D'autres projets visent à promouvoir la protection de l'environnement et des techniques de traitement des déchets dans le Nord ou de gestion des ressources naturelles comme l'eau, les hydrocarbures ou les minéraux.

Dans le cadre d'un autre projet parrainé par l'ACDI, les populations autochtones du Canada font part à leurs homologues russes de leurs expériences sur la façon d'intervenir dans les décisions politiques nationales, régionales et locales. De concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Conférence circumpolaire inuit donne au gouvernement fédéral russe des conseils sur les nouvelles politiques concernant les affaires autochtones et nordiques. Ce projet aide aussi directement les représentants autochtones russes à participer aux travaux du Conseil de l'Arctique.

L'ACDI soutient en outre les efforts d'une équipe regroupant les secteurs public et privé et conduite par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest du Canada, qui s'emploie à aider la population iakoute de la Russie à appliquer les technologies modernes de construction en climat froid.

La coopération bilatérale permet aux Canadiens d'offrir leurs expériences et leurs compétences à leurs homologues russes. Le développement durable n'est possible que si les pouvoirs publics, l'industrie et les populations nordiques disposent

des bons outils, des techniques appropriées et des capacités à les utiliser. Ce sont là les objectifs poursuivis dans le cadre de ces projets dans l'Arctique russe.

PRIORITÉS MONDIALES a pour mandat de promouvoir la compréhension de la politique étrangère canadienne sur les questions environnementales internationales.

Cette publication trimestrielle est produite par la Direction des stratégies et de la planification des communications (BCF), en collaboration avec la Direction de l'environnement (AGE) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (SXC1)
125, promenade Sussex
Ottawa, ON, K1A 0G2
Canada

Au Canada, vous pouvez commander des copies supplémentaires de **PRIORITÉS MONDIALES** au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au (613) 944-4000 ou au numéro sans frais 1 800 267-8376. À l'étranger, veuillez communiquer avec la mission canadienne la plus proche. Sur le World Wide Web, composez <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

This publication is also available in English under the title **GLOBAL AGENDA**.

ISSN 1203-0856

Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique

Le 19 septembre 1996, les huit pays circumpolaires ont signé la Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique, résumée ci-dessus.

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JAN 6 1997

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Les signataires souhaitent que les gouvernements se consultent régulièrement et prennent en considération les dossiers de l'Arctique assurant ainsi le bien-être de ses habitants, son développement durable et la protection de son environnement.

La Déclaration institue le Conseil de l'Arctique, forum intergouvernemental de haut niveau, composé des huit États arctiques, à savoir le Canada, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Fédération de Russie et la Suède.

La Déclaration institue le Conseil de l'Arctique comme moyen

- de favoriser la coopération et la coordination des mesures prises dans le cadre des dossiers communs, en particulier ceux du développement durable et de la protection de l'environnement;
- de contrôler et de coordonner les programmes de la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA);
- de contrôler et de coordonner un programme de développement durable;
- de diffuser l'information, d'encourager l'éducation et de promouvoir l'intérêt en ce qui concerne les questions relatives à l'Arctique.

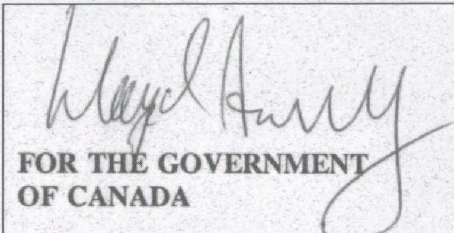
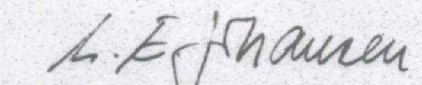
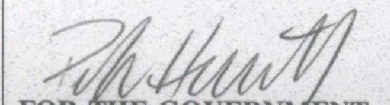
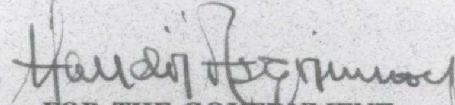
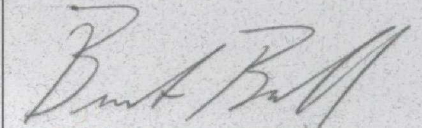
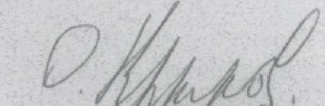
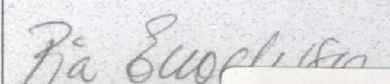
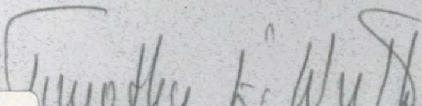
La Déclaration désigne comme membre du Conseil chacun des huit États arctiques et comme trois participants permanents la

Conférence circumpolaire inuit, le Conseil saami et l'Association des minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et des régions extrême-orientales de la Fédération de Russie.* La Déclaration permet d'accorder le statut de participant permanent à d'autres groupes autochtones et le statut d'observateur à des pays autres que ceux de l'Arctique, ainsi qu'à des organisations interparlementaires, intergouvernementales et non gouvernementales.

La Déclaration établit que

- le Conseil se réunira au moins à tous les deux ans, et que toutes les décisions seront prises par consensus;
- les pays de l'Arctique accueilleront à tour de rôle les réunions du Conseil de l'Arctique, s'occupant notamment de fournir les services de secrétariat voulus.

* Voir article en page 4

 FOR THE GOVERNMENT OF CANADA	 FOR THE GOVERNMENT OF DENMARK
 FOR THE GOVERNMENT OF FINLAND	 FOR THE GOVERNMENT OF ICELAND
 FOR THE GOVERNMENT OF NORWAY	 FOR THE GOVERNMENT OF THE RUSSIAN FEDERATION
 FOR THE GOVERNMENT OF SWEDEN	 FOR THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA



Un message de l'ambassadrice Simon

En 1994, Mary Simon a été nommée première ambassadrice du Canada aux Affaires circumpolaires. Mad. Simon est une Inuk originaire du Nunavik (nord du Québec), longtemps active dans le domaine de la radiodiffusion ainsi que dans celui des politiques gouvernementales sur le Nord et les autochtones. Elle a été honorée pour son travail, et nommée notamment à l'Ordre du Canada et à l'Ordre Gold du Groenland. En avril 1996, Mad. Simon a reçu le Prix national d'excellence décerné aux autochtones pour son œuvre dans le domaine de l'environnement et pour avoir sensibilisé le public aux défis qui se posent aux Inuit du Groenland, de l'Alaska, de la Russie et du Canada, et pour promouvoir des solutions à ces problèmes.

Le Canada souhaitait depuis longtemps la création d'un Conseil de l'Arctique. La nécessité d'un forum international qui permette la coopération entre tous les pays circumpolaires et auquel participeraient tous les peuples nordiques eux-mêmes nous paraissait évidente.

Le Conseil est une nouvelle initiative de coopération internationale destinée à promouvoir la protection de l'environnement ainsi qu'un développement durable et équitable, qui tient compte du bien-être économique, social et culturel des autochtones du Nord.

La Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA), lancée en 1991 par les huit pays membres du Conseil, en fera partie intégrante. D'apparence vierge et lointaine, la fragile écologie de l'Arctique est vulnérable aux polluants transportés à longue distance provenant de produits chimiques toxiques, de déchets faiblement radioactifs, de déversements de pétrole, du suintement des déchets miniers, de la surpêche et du réchauffement de la planète, entre autres. La SPEA surveille des projets conjoints de lutte contre la pollution, de prévention d'une plus grande dégradation de l'environnement arctique et de conservation de la flore et de la faune arctiques.

Jusqu'à récemment, les grands problèmes circumpolaires touchant la protection de l'environnement et le développement social et économique étaient examinés

de façon isolée. Sous les auspices du Conseil, ils peuvent être considérés d'une manière plus équilibrée. Cette approche, qui lie la protection de l'environnement, le développement durable et les droits de la personne, est conforme aux principes auxquels les huit pays de l'Arctique, en tant que membres de la communauté mondiale, ont souscrit en vertu de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et de la Convention sur la biodiversité.

Au Canada, durant cette première année d'existence du Conseil, je rencontrerai des groupes de Canadiens et de Nordiques intéressés afin d'entendre leurs idées sur les façons d'améliorer la protection de l'environnement, les perspectives économiques, l'éducation, la santé et d'autres aspects de la vie dans le Nord. Le défi pour nous sera de convertir ces idées en mesures concrètes et efficaces.

Les Autochtones de l'Arctique ont toujours souligné que la première étape de la réalisation du développement durable et équitable consiste à reconnaître le lien fondamental entre la diversité culturelle, les différents systèmes d'apprentissage et une connaissance plus approfondie des processus environnementaux et écologiques. Je souhaite sincèrement que le Conseil de l'Arctique ouvre la voie à des programmes innovateurs qui respectent à la fois la diversité et l'intégrité culturelles de l'environnement arctique. ❁

L'Association des minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et des régions extrême-orientales de la Fédération de Russie (AKMNSSDV, R.F.)

L'AKMNSSDV, R.F. est une organisation non gouvernementale qui représente les intérêts culturels, économiques, environnementaux, politiques et sociaux des 31 peuples autochtones du nord de la Russie, soit une population de plus de 200 000 personnes. L'Association a été fondée en mars 1990 et a adopté son nom actuel en novembre 1993 lors de son second congrès.

En mars 1994, elle est enregistrée à titre d'organisation publique auprès du ministère de la justice de Russie.

La charte de l'Association définit ses principaux objectifs comme suit :

- favoriser l'unification des peuples autochtones du Nord;
- défendre leurs droits et leurs intérêts;
- résoudre les problèmes de développement socio-culturel et économique de ces peuples.

Le programme de l'organisation porte sur des questions comme l'autodétermination, la sauvegarde des droits, la préservation de l'identité et l'environnement.

La Conférence circumpolaire des Inuit

La Conférence circumpolaire des Inuit est une organisation internationale qui représente environ 130 000 Inuit vivant dans les régions arctiques de l'Alaska, du Canada, du Groenland et de la Tchoukotka (Russie).

Les principaux objectifs poursuivis par la Conférence sont :

- développer et encourager les politiques à long terme pour sauvegarder l'environnement arctique;
- favoriser un partenariat entier et actif en faveur du développement politique, économique et social des régions circumpolaires;
- assurer la reconnaissance du droit des Inuit à l'autodétermination et de leurs droits égaux en tant que peuple.

Sciences et technologie dans le Nord

L'exploration et la mise en valeur des ressources naturelles des régions arctiques se développent rapidement et mettent en évidence la nécessité d'approfondir nos connaissances scientifiques sur cette région dotée d'un environnement unique en son genre. Les activités scientifiques et technologiques de Ressources naturelles Canada (RNCAN) contribuent à enrichir cette base de connaissances.

RNCAN collabore avec divers organismes publics, universités et instituts de recherche internationaux pour veiller à ce que la mise en valeur des ressources naturelles nordiques n'ait pas d'effets nocifs sur l'environnement. RNCAN appuie en outre les recours aux connaissances traditionnelles et la participation significative des autochtones dans la mise en valeur et les prises de décisions relatives à l'environnement.

La recherche scientifique du ministère dans le Nord recouvre cinq programmes :

• **Minéraux** : Les géoscientifiques de RNCAN fournissent des cartes géologiques, des modèles de repérage et de localisation des gisements ainsi que des concepts et des technologies d'exploration

innovateurs facilitant à l'industrie la découverte de nouvelles ressources minérales. La recherche accomplie au ministère est également axée sur l'accroissement de l'efficacité de la production minérale.

• **Énergie** : Les images tridimensionnelles précises des bassins sédimentaires qui s'étendent dans le Nord canadien servent à découvrir de nouvelles ressources et à évaluer leur potentiel. Les relevés géoscientifiques et les études techniques qui portent sur les fonds marins procurent des données utiles pour le choix des emplacements des puits de pétrole et de gaz au large des côtes, pour l'évaluation des répercussions environnementales et pour la localisation des pipelines et des installations de chargement et d'expédition. Le ministère est en outre à la recherche de ressources énergétiques de remplacement et renouvelables et étudie des façons de réduire les effets sur l'environnement des combustibles à base d'hydrocarbures et de biomasse.

• **Foresterie** : Les chercheurs de RNCAN surveillent les écosystèmes forestiers du Nord canadien et élaborent des façons de protéger et d'améliorer la santé, la diversité et la productivité.

• **Géomatique** : Au moyen d'une technologie de pointe en télédétection, en positionnement global et en relevés, RNCAN recueille et publie un éventail d'informations géographiques sur le Nord canadien. Ces données servent à délimiter les frontières nationales et internationales, à produire des cartes topographiques et aéronautiques et à présenter une image globale des zones continentales.

• **Santé, sécurité et protection de l'environnement** : Une vaste gamme d'activités, allant de l'analyse des dangers naturels à l'étude du changement climatique pour protéger les écosystèmes fragiles de l'Arctique, visent à protéger non seulement la santé et la sécurité des Canadiens, mais également leur environnement.

La plupart des recherches réalisées dans l'Arctique, que ce soit par les scientifiques de RNCAN ou par ceux d'autres organismes gouvernementaux, d'universités ou de l'industrie, nécessitent un appui logistique. Cet appui leur est offert par RNCAN, qui coordonne les besoins en services aéronautiques et autres à partir de deux bases situées dans l'Arctique.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de RNCAN, veuillez consulter le Web à l'adresse suivante : <http://www.nrcan.gc.ca>. ❁

La Conférence estime que le Conseil arctique est une étape essentielle vers la définition de politiques arctiques globales et la mise en œuvre de mesures coordonnées afin de résoudre les nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui permettront d'assurer le bien-être des Inuit et l'intégrité de l'environnement arctique.

Le Conseil saami nordique

Le Conseil saami nordique est un organisme de coopération entre les Saamis de Norvège, de Suède, de Finlande et de Russie. Le Conseil

saami nordique est aussi inscrit à titre d'organisation non gouvernementale auprès des Nations unies. Il existe depuis 1956.

Le Conseil surveille et défend les intérêts économiques, sociaux, culturels et éducatifs des Saamis. Il appuie et renforce l'unité et la compréhension des Saamis entre eux tout en faisant connaître ce peuple et ses objectifs politiques. La reconnaissance des Saamis en tant que peuple et l'assurance qu'ils pourront continuer de vivre sur leurs terres ancestrales constituent une partie du programme du Conseil. ❁

Rapport du Canada sur les contaminants dans l'Arctique

Le Rapport d'évaluation sur les contaminants dans l'Arctique canadien sera publié au début de 1997 par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il résumera les données recueillies au cours des six dernières années dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, qui fait partie de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les renseignements que renferme le rapport ont été fournis par plus de 100 participants canadiens, qui représentent les gouvernements fédéral et territoriaux, des organisations autochtones nordiques et des universités. Un sommaire des points saillants qui s'adresse au grand public se fonde aussi sur l'apport des membres de diverses collectivités. La participation des collectivités nordiques est un élément clé du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.

Le rapport décrira l'étendue du problème dans l'Arctique canadien et comparera la situation à celle observée dans d'autres parties du monde. Il traitera des sources de contaminants, de leurs voies de pénétration dans l'Arctique, des tendances géographiques et régionales, et des impacts sur

l'écosystème et la santé humaine. Le rapport indiquera aussi les domaines où de nouvelles recherches s'imposent.

Au Canada, le rapport et le sommaire des points saillants seront diffusés aux organisations nordiques, aux bibliothèques, aux écoles, aux universités, aux collectivités, aux organismes gouvernementaux et à des destinataires ciblés au sud du 60° parallèle. Le rapport sera aussi diffusé dans la communauté scientifique internationale, notamment dans les pays circumpolaires.

Pour obtenir un exemplaire du rapport ou pour un complément d'information, veuillez vous adresser à :

Russel Shearer.
Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa
Tél. : (819) 994-7484
Fax : (819) 953-9066
Courrier élec.: shearerr@inac.gc.ca

La publication du Rapport sur l'état de l'environnement dans l'Arctique est prévue en juin 1997

Le premier Rapport sur l'état de l'environnement dans l'Arctique préparé dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA) paraîtra en 1997. Un document scientifique appelé Rapport d'évaluation du PSEA l'accompagnera. Les deux documents seront présentés aux ministres à leur prochaine rencontre, qui aura lieu en Norvège, en juin 1997.

Le PSEA a été créé en 1991, sous l'égide de la SPEA. Il a pour mandat de surveiller les niveaux de contaminants dans l'Arctique et d'évaluer leurs impacts. La priorité est accordée aux polluants organiques persistants (POP), à certains métaux lourds, aux radionucléides et (pour la Norvège, la Suède et la Finlande) aux substances acides.

Un groupe de travail international, composé de

représentants des huit pays membres, est responsable de la mise en œuvre du PSEA. Le Canada présidera ce groupe jusqu'à la fin de 1997. La

Tout en préparant un rapport national sur l'état de l'environnement dans l'Arctique canadien, le Canada participe également au rapport du PSEA sur l'état de l'environnement dans l'Arctique circumpolaire.

Norvège a fourni un secrétariat. Plusieurs organisations internationales contribuent au groupe de travail, de même que certains pays qui y ont le titre d'observateurs (l'Allemagne, la

Pologne, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni).

Le PSEA se fonde, le plus possible, sur les programmes nationaux et internationaux existants. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien coordonne l'apport du Canada, qui provient surtout de la Stratégie pour l'environnement arctique (SEA). Tous les organismes canadiens pertinents participent au PSEA.

La participation des groupes autochtones du Nord est capitale pour le PSEA. Les Inuit, les Lapons (ou Saamis) et les peuples autochtones du Nord de la Russie font partie du groupe de travail. La Conférence circumpolaire inuit et le Conseil saami ont contribué à la rédaction de certaines sections des rapports, notamment celles qui concernent les populations autochtones et la santé humaine.

À la recherche de solutions dans le Nord

par l'honorable John Fraser, cp, cr
Ambassadeur du Canada à l'Environnement et au Développement durable

Les visiteurs qui se rendent dans l'Arctique sont frappés par l'état naturel de cette immense région de la Terre. Les gens habitent dans des agglomérations relativement petites où sont menées peu d'activités jugées dommageables pour l'environnement. Nombre de populations autochtones de l'Arctique se nourrissent toujours des «fruits de la terre». Ceux-ci font partie de leur culture et sont souvent plus sains que les aliments plus coûteux qui peuvent leur être expédiés du sud. Pourtant, cette apparente pureté de l'environnement est trompeuse.

Un smog brunâtre flotte au-dessus de certaines régions de l'Extrême-Arctique, malgré l'absence de sources de pollution locales. Les courants atmosphériques et l'eau ont transporté dans cette région des polluants organiques persistants, comme les BPC et les dioxines. Résultat : les adultes et les enfants présentent des concentrations de BPC qui dépassent souvent les niveaux acceptables.

Du 8 au 10 octobre, j'ai eu la chance de participer, à Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, à une conférence consacrée à ces problèmes et des questions connexes. En 1999, Iqaluit deviendra la capitale du nouveau territoire du Nunavut. Intitulée « Pour les générations futures », cette conférence a été parrainée par la Commission canadienne des affaires polaires, l'organisme consultatif chargé des questions de recherches polaires. Elle avait pour but de réunir les experts canadiens en contaminants nordiques,

d'étudier l'efficacité des stratégies actuelles et les politiques gouvernementales sur ces contaminants, et d'évaluer l'apport du Canada aux activités internationales en matière de contaminants.

La conférence donnait l'occasion de dégager des suggestions concrètes pour éliminer ou réduire la contamination dans le milieu arctique. De plus, elle a permis de discuter de l'efficacité des politiques canadiennes sur l'environnement, comme la Stratégie pour l'environnement arctique. Il est essentiel d'évaluer dans quelle mesure ces politiques ont réussi à atteindre les objectifs fixés il y a cinq ou six ans et, à partir de ce constat, de déterminer les orientations que nous pourrions prendre à l'échelle nationale et internationale.

Toutefois, cette conférence était plus axée sur les gens que sur la science ou la politique. En fait, les habitants des collectivités de l'Arctique canadien ont traité des questions telles qu'ils les voyaient tout au long de cette conférence et au cours des trois forums régionaux qui l'ont précédée. Les habitants du Nord nous ont dit clairement que la présence de contaminants dans leur environnement les inquiétait, tout comme la façon dont les recherches avaient été menées.

Les scientifiques s'aperçoivent qu'ils doivent faire connaître clairement les résultats de leurs recherches, d'une façon accessible à tous, peu importe la culture ou la langue. Ce n'est qu'alors que les gens pourront décider si la

consommation de la viande de phoque ou du poisson d'un lac donné est sans danger. Les organismes de recherche commencent à prêter l'oreille aux résidents de l'Arctique exposés à ces risques. Ils s'efforcent d'identifier conjointement les lacunes les plus importantes dans nos connaissances. Ils définissent des priorités et des mécanismes de recherche qui reflètent les préoccupations des habitants du Nord.

La conférence nous a fait comprendre que nous n'en savons pas encore assez sur les pressions exercées sur l'environnement et la faune de l'Arctique ni sur le degré de contamination dont ils sont victimes. Nous devons étudier davantage les tendances et les risques. Nous devons en savoir plus sur l'ampleur des effets.

Les mesures à prendre pour réduire l'impact de ces polluants et d'autres substances sur les habitants du Nord vont au-delà de la question de salubrité de l'environnement et de santé humaine. Elles sont étroitement liées à une question morale. La préservation des cultures autochtones de l'Arctique est en grande partie tributaire de la conservation des sources traditionnelles de nourriture qui sont intimement liées à ces cultures. Ces peuples veulent conserver leurs traditions. Ils méritent d'avoir voix au chapitre dans le processus d'établissement des priorités mondiales en matière d'environnement. Ils devraient pouvoir se faire entendre par l'entremise d'institutions comme le Conseil de l'Arctique, le PNUE et la Commission du développement durable.

Skookum's North (Le nord de Skookum)



Copyright © 1994 par Doug Urquart

Données et statistiques **PRIORITÉS MQ.**

- * Les territoires du Nord s'étendent du 60° au 83° parallèle nord et comprennent l'archipel arctique de même que les îles de la baie d'Hudson. Les territoires représentent environ 40 p. 100 de la surface du Canada, mais moins de 1 p. 100 de sa population.
- * Les gouvernements territoriaux tentent, avec l'aide du gouvernement fédéral, de réduire leur dépendance envers les ressources non renouvelables. Ils cherchent plutôt à accroître la durée d'utilisation des ressources renouvelables durables et à développer le tourisme.
- * Les Autochtones représentent la majorité de la population nordique. Ils comptaient pour 23 p. 100 de la population du Yukon en 1991, et pour 62 p. 100 de celles des Territoires du Nord-Ouest. Dans l'Arctique de l'Est (Nunavut), les Inuit représentent 84 p. 100 de la population. Le Nord québécois et le Labrador comptent également une population d'Inuit.
- * Les Autochtones ont le taux de natalité le plus élevé au Canada et le pourcentage de personnes de moins de 25 ans est plus élevé que la moyenne nationale.
- * Dans les deux territoires, l'évolution de la situation politique est liée au transfert permanent, des ministères et organismes fédéraux aux institutions populaires territoriales, des responsabilités de type provincial. Après s'être concentrés pendant plusieurs années sur la négociation des revendications territoriales, les gouvernements territoriaux porteront vraisemblablement leurs efforts sur la planification du transfert des responsabilités, notamment en matière de ressources naturelles.

Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

PRIORITÉS MONDIALES

Ministères des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario), K1A 0G2
Canada

